

PRESENTATION DE LA CIRCULAIRE BUDGET 2023

Présentation de la circulaire budget 2023

Division des établissements

Département d'appui, de conseil et du suivi
des établissements scolaires

Affaire suivie par : Anna MARTINO

Tél : 01 57 02 63 48

Mèl : ce.dacses@ac-creteil.fr

Texte adressé pour attribution à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, mesdames et messieurs les principaux des collèges, mesdames et messieurs les agents comptables, mesdames et messieurs les adjoints gestionnaires ;

Pour information à mesdames et messieurs les directeurs du service éducation et jeunesse des conseils départementaux de l'académie et de la région Ile-de-France, mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale de l'académie.

La circulaire de préparation, de présentation et de transmission des budgets 2023 est composée d'une instruction principale dont vous trouverez le lien ci-dessous, en fonction de la collectivité territoriale à laquelle votre établissement est rattaché :

- [Région Ile-de-France](#)
- [Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis](#)
- [Conseil départemental du Val-de-Marne](#)
- [Conseil départemental de la Seine-et-Marne](#) (compte-tenu des échéances, l'annexe sera envoyée aux EPLE directement par le conseil départemental)

Elle comprend également 5 annexes :

- Annexe 1 : Vote et transmission du budget
- Annexe 2 : Notice technique commune de préparation budgétaire
- Annexe 3 : Principales évolutions de PBUD 2023 (codes activités)
- Annexe 4 : Tableau d'analyse financière
- Annexe 5 : Annexe collectivité territoriale

Pour le recteur de l'académie de Créteil

et par délégation

La Secrétaire générale adjointe

Corinne Schittenhelm